





## Accès direct exceptionnel à la formation « initiateur terrain montagne » ou « initiateur terrain d'aventure » : dispense des prérequis « UF vers l'autonomie en alpinisme » ou « UV technique »

Dispense des prérequis		Décembre 2018
<b>Pour qui ?</b>	Cette procédure concerne les candidats pouvant justifier d'une solide expérience dans la pratique individuelle et associative (co-encadrement) de l'alpinisme.	
<b>Procédure</b>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1- Présentation à <b>l'organisateur de la formation</b> de son expérience d'encadrement au sein d'une structure associative (1/2 à 1 page) et de sa liste de courses co-encadrées dans son club intégrant en particulier le niveau et le nombre des participants pour chaque course. Ces documents devront être attestés par le président du club, et sont à envoyer à l'organisateur du stage.</li> <li>2- Présentation à <b>l'organisateur de la formation</b> de sa liste de courses individuelles (voir encadré ci-dessous)</li> <li>3- Transmission <u>avant la formation</u> de ces documents par l'organisateur de la formation au service des activités (<a href="mailto:activites@ffcam.fr">activites@ffcam.fr</a>) si l'expérience individuelle et en co-encadrement en club est suffisante pour répondre aux exigences de l'accès direct exceptionnel à la formation d'initiateur</li> <li>4- Réponse sous 2 semaines du bureau des activités (dossier traité par la DTN et la CFA alpinisme)</li> </ol>	
<b>Précisions sur la liste de courses individuelle minimale</b>	<p><b>Terrain d'aventure</b> : 15 courses de niveau supérieur ou égal à D+ de plus de 4 longueurs réalisées en tête dans les deux années précédentes.</p> <p><b>Terrain montagne</b> : 15 courses de niveau supérieur ou égal à PD dont 5 au moins en terrain mixte réalisées en tête ou en réversible de niveau AD dans les deux années précédentes.</p>	
<b>Décision</b>	<p><b>Réponse positive</b> : La dispense des prérequis est accordée par la FFCAM. L'accès direct à la formation d'initiateur est autorisé.</p> <p><b>Réponse négative</b> : le candidat ne pourra pas valider son stage d'initiateur mais il pourra valider une ou plusieurs UF « vers l'autonomie » durant le stage.</p>	



## FORMATION D'INITIATEUR FEDERAL FFCAM ALPINISME TERRAIN D'AVENTURE

### Liste de courses et encadrements

NOM : ..... Prénom : .....

Date : .....

Signature :

Date : mois, année	Massif, sommet, altitude	Voie, itinéraire	Cotations, hauteur de la voie	Style : tête, réversible	Encadrement club (ou co-encadrement) OUI/NON

Signature du président du club